



Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) – Réponse de la direction et plan d'action

Objectif de l'évaluation : Cette évaluation visait à établir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'incidence et la viabilité de l'ICRL (ICRL 1 et ICRL 2).

Pour demander un support de substitution, veuillez communiquer avec nous :

1-800-668-2642
centrecontact@schl.ca

700, chemin de Montréal,
Ottawa (Ontario) K1A 0P7



Canada



Résultats de l'évaluation, recommandations, réponse de la direction et plan d'action présentés au Comité de la haute direction de la SCHL le : 15 juillet 2025

Recommandation	Réponse de la direction	Plan d'action	Responsabilité		
			Responsable	Soutien	Échéancier
<p>Recommandation n° 1 :</p> <p>Poursuivre l'élaboration d'une stratégie de données pour assurer l'exactitude des renseignements sur l'occupation des logements et la validation postérieure à la construction afin de rendre compte des réalisations de l'ICRL.</p>	<p>Nous sommes d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Les points de données requis sont recueillis au niveau des ensembles de logements dans le cadre de la surveillance continue, et des améliorations ont été apportées pour faciliter la collecte. Il reste toutefois des possibilités de normaliser et de simplifier les attestations ainsi que de clarifier les questions qu'elles contiennent afin d'améliorer la qualité des données recueillies, de permettre un meilleur regroupement et de générer des renseignements au niveau du portefeuille. On doit respecter la vie privée des occupants lors de la collecte de ces points de données.</p>	<p>1. Les questions d'attestation de l'ICRL incluses dans les attestations postérieures à la construction et les attestations annuelles sont examinées et mises à jour afin de permettre une approche normalisée pour la collecte de points de données semblables dans l'ensemble des programmes. Elles utilisent un libellé simplifié et contiennent des instructions claires aux promoteurs sur la façon de répondre à chacune. Le directeur, Gestion des ententes approuve le nouveau modèle d'attestation annuelle et postérieure à la construction ainsi que les instructions connexes.</p>	Gestion des ententes		T4 2025
		<p>2. Les modèles d'attestation et les instructions mis à jour sont communiqués aux clients et mis en œuvre.</p>	Gestion des ententes		T1 2026
		<p>3. On commence à recevoir des rapports produits à l'aide des modèles mis à jour sur les ensembles résidentiels découlant de l'ICRL.</p>	Gestion des ententes		T2 2026

Recommandation	Réponse de la direction	Plan d'action	Responsabilité		
			Responsable	Soutien	Échéancier
	<p>Pour comprendre qui est aidé par les logements créés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et comment leurs besoins sont satisfaits, la SCHL travaille à un projet de couplage d'enregistrements en partenariat avec Statistique Canada. Ce projet fournit des données fondées sur les résultats et des données démographiques sur les personnes et les ménages vivant dans les logements créés dans le cadre de la SNL. Le projet s'étendra aux nouveaux programmes et fournira progressivement plus de données sur qui bénéficie des logements tout en respectant la vie privée des occupants.</p>	<p>4. L'ICRL (ICRL 1 et ICRL 2) sera abordée à la phase 3 du projet de couplage d'enregistrements. Voici les dates clés :</p> <p>a) Quatrième trimestre de 2025 et premier trimestre de 2026 : Statistique Canada met à la disposition des chercheurs (y compris le personnel de la SCHL) des microdonnées sur les personnes qui vivaient dans les logements découlant de l'ICRL 1 et de l'ICRL 2 jusqu'en 2023 par l'intermédiaire des centres de données de recherche de Statistique Canada.</p> <p>b) Premier et deuxième trimestres de 2026 : les résultats initiaux sur les données démographiques et les résultats des personnes occupant des logements découlant de l'ICRL sont produits par la Division de la recherche.</p> <p>c) Troisième et quatrième trimestres de 2026 : la Division de la recherche produit une analyse détaillée. Un rapport de recherche devrait être publié.</p> <p>Remarque : On prévoit que la phase 3 du couplage d'enregistrements portera sur cinq programmes de la SNL : le Fonds pour le logement abordable, le Programme de prêts pour la construction d'appartements, l'ICRL, l'Initiative des terrains fédéraux et le Fonds d'innovation pour le logement abordable.</p>			
			Recherche		T1 2026
			Recherche		T2 2026
			Recherche		T4 2026